

Info-pêche No 73

Bulletin d'information de l'AGSP - paraît trois fois par an - gratuit - 11/2015

Page 1	Editorial - Le rassemblement c'est maintenant !
Pages 2-3	Statistiques 2014 - Chiffres et commentaires sur les « stats » de captures en rivières
Pages 4-5	Migration piscicole - 100'000 obstacles sur les cours d'eau de Suisse !
Page 6	P'tites Nymphos - Brèves de la pêche
Page 7	Retenue de Verbois - Ne dites plus « vidange » ... mais « abaissement »
Page 8	Nouvelles genevoises - Des problèmes et parfois des solutions
Page 9	Pêche lémanique - 2014 au sommet !
Pages 10-11	Nouvelles de la FSP - Dernières actualités de la faîtière nationale
Page 12	Adhérez aux sociétés membres de l'AGSP

Editorial

Le rassemblement des pêcheurs genevois à bout touchant !!

Depuis 2012, année de la signature conjointe d'une charte commune entre l'AGSP et la FGSP, le rapprochement des deux organisations genevoises de pêcheurs s'est accéléré en 2015, pour aboutir dès 2016 au véritable rassemblement.

Conscients que leur représentativité face aux administrations et au monde politique en sortira ainsi renforcée, les pêcheurs ont décidé de se regrouper au sein de la nouvelle **FEDERATION DES SOCIETES DE PECHE GENEVOISES FSPG**.

Bien entendu, l'Info-pêche va continuer de paraître, mais à partir du No 74 sous la houlette de la nouvelle fédération FSPG, qui continuera d'être affiliée à la Fédération Suisse de Pêche FSP.

Les statuts de la nouvelle fédération ainsi que le contrat de fusion entre l'AGSP et la FGSP seront adoptés lors d'une **Assemblée constituante** qui se tiendra le **lundi 18 janvier 2016** dans la salle de réunion de la Société des Vieux-Grenadiers.

Nos partenaires doivent dès maintenant prendre conscience que les pêcheurs genevois **exprimeront dorénavant leurs positions d'une même voix**.

Maxime Prevedello - président de l'AGSP



LE ROND DANS L'EAU

MAGASIN SPÉCIALISTE LACS ET RIVIÈRES

132 résidence du
Pont de Fillinges,
74250 Fillinges

Tel : 0033 4 50 31 11 91

STATISTIQUES RIVIERES : 2004 et évolution sur les 3 dernières années (de 2012 à 2014)

	2004 2012	2013	2014
Total des permis dont pêcheurs actifs	1014 dont 561 (55%)	947 dont 705 (74%)	951 dont 682 (72%)	1016 dont 724 (71%)
Chaque pêcheur "actif" a capturé en moyenne :	2.6 truites 0.12 ombres 0.14 brochets 6.12 perches.	3.4 truites 0.04 ombres 0.09 brochets 6.52 perches	3.2 truites 0.02 ombres 0.1 brochets 4.88 perches	3.0 truites 0.02 ombres 0.16 brochets 6.41 perches
Nombre total de captures pour tout le canton (Pour les truites nous avons chaque fois additionné les fario et les arc-en-ciel)	1'469 truites 66 ombres 80 brochets 3'436 perches	2'401 truites 31 ombres 65 brochets 4'600 perches	2'165 truites 13 ombres 67 brochets 3'328 perches	2'172 truites (2'143 F + 29 AEC) 17 ombres 117 brochets 4'641 perches
Fréquent. totales et moyenne par pêcheur actif	11'214 moyenne = 20	15'514 moyenne = 22	15'469 moyenne = 23	18'046 moyenne = 25
Pêcheurs ayant pêché au moins une fois le Rhône	66 %	67 %	427 = 63%	492 = 68 %
Pêcheurs ayant pêché au moins une fois l'Arve	28 %	45 %	295 = 43 %	350 = 48 %
Pêcheurs ayant pêché au moins une fois l'Allondon	30 %	31 %	227 = 33 %	259 = 36 %
Pêcheurs ayant pêché au moins une fois la Versoix	38 %	28 %	211 = 31 %	201 = 28 %
Espèces: captures par cours d'eau et pourcentage relatif au nombre total de captures dans les cours d'eau du canton	2004 2012	2013	2014
Le Rhône	Perche: 3'436 (100%) Truite: 359 (24.4%) Brochet: 66 (82.5%) Ombre: 4 (6%)	Perche: 4'545 (98.8%) Truite: 964 (40.1%) Brochet: 65 (100%) Ombre: 2 (6.4%)	Perche: 3'324 (99.9%) Truite: 818 (37.8%) Brochet: 67 (100%) Ombre: 2 (15.4%)	Perche: 4'629 (99.7%) Truite: 689 (31.7%) Brochet: 112 (95.7%) Ombre: 2 (11.8%)
L'Arve	Truite: 496 (34%) Ombre: 15 (23%)	Truite: 783 (32.6%) Ombre: 10 (32.3%)	Truite: 437 (20.2%) Ombre: 0	Truite: 765 (35.1%) Ombre: 3 (17.6%)
L'Allondon	Truite: 283 (19%) Ombre: 12 (18%)	Truite: 62 (2.6%) * Ombre: 4 (12.9%)	Truite: 62 (2.9%) * Ombre: 1 (7.7%)	Truite: 77 (3.5%) * Ombre: 1 (5.9%)
La Versoix	Truite: 241 (16.4%) Ombre: 35 (53%)	Truite: 79 (3.3%) * Ombre: 15 (48.4%)	Truite: 80 (3.7%) * Ombre: 10 (76.9%)	Truite: 52 (2.4%) * Ombre: 12 (70.6%)
Autres petits cours d'eau	Aire: fermée depuis 1981 Laire: 7 truites Seymaz: 24 truites Drize: 26 truites Hermance: 14 truites	Aire: 148 truites Laire: 50 truites Seymaz: 188 truites Drize: 93 truites Hermance: 7 truites Foron : 23 truites	Aire: 105 truites Laire: 64 truites Seymaz: 325 truites Drize: 187 truites Hermance: 15 truites Foron : 44 truites	Aire: 128 truites Laire: 23 truites Seymaz: 203 truites Drize: 178 truites Hermance: 15 truites Foron : 28 truites

Commentaires sur les statistiques de captures 2014 pour la pêche en rivières

(MP) Sur la page précédente vous trouvez le tableau des statistiques de captures sur les 3 dernières années ainsi qu'à titre de comparaison celles de 2004, année de l'introduction du nouveau carnet de contrôle des captures. Ci-dessous nos commentaires sur les tendances qui se dégagent à la lecture des données que vous avez consciencieusement transcrites dans vos carnets de contrôle. Soyez-en tous remerciés !

- Le nombre de permis délivrés passe à nouveau la barre symbolique des 1000 exemplaires. Une question: que mettre en place pour arriver à 1500 pêcheurs en rivières dans 3 ans ?
- Le nombre total de sorties pour les 724 pêcheurs actifs augmente de plus de 2'500 unités, ce qui fait une moyenne de 25 sorties par pêcheur (23 en 2013) : encourageant !
- Le nombre de truites capturées reste très stable mais comme il y a presque 40 pêcheurs actifs supplémentaires, le nombre moyen de captures ... diminue un peu (de 3.2 en 2013 à 3 en 2014).
- Bizarre, bizarre: les statistiques complètes de la DGNP montrent que certains pêcheurs notent consciencieusement dans leur carnet de contrôle des truites du Rhône de 20 cm, de 21 cm dans l'Arve ou de 25 cm dans la Versoix ... voire de 14 cm dans la Drize !! Encore plus inquiétant: un pêcheur a noté un ombre de 45 cm capturé dans l'Allondon et un autre (ou le même ?) a noté un ombre de 49 cm dans le secteur 13 de la Versoix (alors que sur l'Allondon et sur le secteur 13 de la Versoix, l'ombre est totalement protégé !!).
- Au titre des « belles captures » on citera les tailles des plus grandes truites selon les cours d'eau : Rhône = 75 cm, Arve = 78 cm, Allondon = 75 cm, Versoix = 48 cm. Pour la Versoix, qui abrite en fin et en début de saison des truites lacustres, on s'étonne de ne retrouver en 2014 qu'un poisson de 45 cm ... on imagine que d'autres plus grands poissons ont peut-être été remis à l'eau (avec tous les égards nécessaires).
- Le plus grand brochet capturé en 2014 dans le Rhône mesurait 1m10.
- L'Arve attire toujours les pêcheurs, près de 50% des actifs l'ont fréquentée au moins une fois, notamment grâce (ou à cause) des repeuplements de truites surdensitaires qui y sont effectués. Seuls 3 ombres y ont été capturés en 2014, dont un poisson de 51 cm !
- Alors que le total de truites capturées reste stable à 2'172 poissons, on remarque que le total des truites capturés dans les petits cours d'eau, à savoir l'Aire, la Laire, la Drize, la Seymaz, l'Hermance, le Foron et autres, est redescendu à 589 poissons (748 en 2013), ce qui représente tout de même 27% des captures totales de truites dans les rivières du canton. 376 pêcheurs ont fréquenté au moins une fois l'un de ces petits cours d'eau.
- De leur côté, l'Allondon et la Versoix, soumises aux arrêtés spécifiques depuis 2012, ont permis conjointement la capture de « seulement » 12 ombres et 129 truites ce qui représente à peine le 6,5% des captures totales de salmonidés dans les cours d'eau du canton. 460 pêcheurs ont fréquenté au moins une fois l'un de ces deux cours d'eau, ce qui tend à prouver que, bien que soumises à des restrictions très fortes des captures, elles attirent toujours les pêcheurs, très probablement pour la qualité de la pêche sportive qu'elles offrent.
- Le nombre de **truites arc-en-ciel** capturées dans les rivières du canton en 2014 reste stable à **29** poissons (25 en 2013) et proviennent du Foron (17), de l'Arve (3) et du Rhône (9). A noter que depuis 2012, les truites arc-en-ciel capturées dans les étangs de Richelien, Bouvières et Touvière (**1'165 poissons en 2014 !**) ne sont plus comptabilisées dans les statistiques des rivières.
- **Ombres:** suite à l'introduction des arrêtés « Allondon » et « Versoix » en 2012, seuls 17 ombres ont été conservés en 2014, dont 12 sur la Versoix hormis le secteur 13, les autres proviennent du Rhône (2) et de l'Arve (3).



RAMPINI

CONSTRUCTION

A quand la libre migration des poissons ?

Par Bänz Lundsgaard-Hansen - directeur de FIBER (Bureau suisse de conseil pour la pêche)

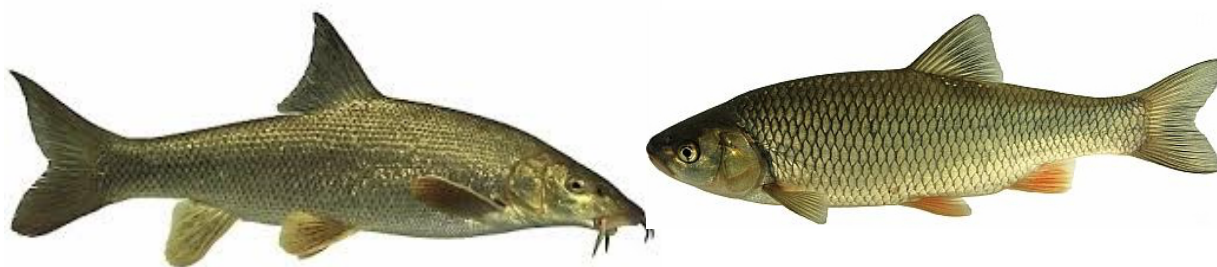
http://www.fischereiberatung.ch/index_FR

Le morcellement des cours d'eau par les ouvrages édifiés par l'homme est considéré comme l'une des principales causes de l'état misérable de beaucoup de populations de poissons. Pour y remédier, de nombreux obstacles à la migration doivent être rendus franchissables dans les décennies à venir. Des experts du monde entier se sont rencontrés fin 2014 à Bienne pour discuter des problèmes et des solutions envisageables.

Les saumons remontant de la mer vers les ruisseaux de leur naissance, les anguilles de nos rivières parcourant des milliers de kilomètres pour se reproduire dans les Caraïbes : certains comportements migratoires sont connus de tous et font partie des plus étonnants spectacles que nous offre le monde animal. Ce que l'on sait moins, c'est que le saumon et l'anguille ne sont que la partie émergée de l'iceberg. Presque toutes les espèces piscicoles effectuent des migrations. Longues pour certaines, beaucoup moins pour d'autres. Et elles n'ont pas toutes pour objectif les sites de reproduction. Les poissons se déplacent également pour gagner des zones de repos, de prise de nourriture ou d'hivernage, pour coloniser des cours d'eau désertés après une mortalité massive (naturelle) ou encore pour fuir des conditions de vie trop difficiles comme un réchauffement excessif en été. La liberté de circulation est donc vitale à presque tous les poissons !

Malheureusement, beaucoup de cours d'eau ne peuvent plus satisfaire ce besoin élémentaire.

Près de 100 000 obstacles artificiels de plus de 50 cm de haut s'opposent à la migration des poissons en Suisse.



Le barbeau et le chevaïne : eux aussi ont besoin de migrer !

En moyenne, les cours d'eau présentent un obstacle infranchissable pour la plupart des espèces tous les 600 m. A cela s'ajoutent les seuils de moins de 50 cm. L'effet de ce morcellement des habitats est visible dans la liste rouge des poissons et cyclostomes : presque tous les migrateurs avérés ont disparu, sont en voie de disparition ou sont menacés.

La liste rouge montre bien toute l'urgence qu'il y a à agir. Il existe de nombreuses solutions techniques pour remédier à la situation. Les seuils peuvent être remplacés par des rampes en enrochement, les centrales au fil de l'eau peuvent être rendues franchissables vers l'amont par des courants d'appel attirant les migrateurs vers des passes à poissons ou des chenaux de contournement et vers l'aval par de nouveaux systèmes de grilles fines protégeant les poissons de turbines et les dirigeant vers des exutoires. En Suisse aussi, de tels systèmes sont déjà utilisés au niveau de petites centrales. Dans les grandes, les énormes quantités d'eau exigent des dispositifs particuliers pour détourner les poissons des turbines. Il

est réputé beaucoup plus difficile d'y assurer la sécurité des migrateurs dans leur voyage vers l'aval.

Dans des canaux expérimentaux reproduisant des conditions de fort courant, l'Eawag et le VAW ont cependant testé avec succès des systèmes assurant un guidage efficace des poissons tout en affectant très peu la production d'électricité (voir la vidéo sur: www.youtube.com/watch?v=Y8WSRQWA8DY). Et aux USA, les dispositifs de franchissement vers l'aval sont utilisés depuis longtemps. Le temps



Dispositif expérimental de guidage pour la dévalaison

semble donc venu d'installer un pilote dans une des grandes centrales de l'Aar ou du Rhin !

Grâce à la nouvelle loi sur la protection des eaux, les bases légales du rétablissement des conditions de libre circulation sont posées. Les obstacles liés aux centrales qui affectent le bon développement des poissons de façon notable doivent être rendus franchissables d'ici à 2030. Des plans d'assainissement ont déjà été établis

par les cantons. Leur mise en œuvre a débuté, certains obstacles ont déjà été aménagés et de nouveaux ne sont construits qu'à titre exceptionnel. Pour améliorer la situation à l'échelle nationale, il faut cependant qu'un nombre beaucoup plus important de barrières tombent



Il ne faut cependant pas non plus oublier **les obstacles qui ne sont pas liés à l'exploitation des centrales hydroélectriques**. Leur élimination devrait prendre beaucoup plus de temps parce qu'ils ne relèvent pas des « assainissements relatifs à la force hydraulique » mais de la « revitalisation des cours d'eau ». Le rétablissement de la libre circulation des poissons dans nos rivières est indiscutablement l'affaire de plusieurs générations. Mais le projet semble sous de bons auspices : le financement est en prin-

cipe assuré, la volonté politique est là, l'énergie solaire et l'éolien ont le vent en poupe. Même le savoir-faire existe déjà. Fin 2014, plus de 300 spécialistes du public, du privé et de la recherche se sont retrouvés à Bienne à l'invitation de l'Eawag, du WWF et de l'OFEV pour un colloque intitulé « La migration piscicole dans les cours d'eau utilisés par l'homme ». Il est maintenant temps de traduire les paroles dans les actes - pour que dans dix ans, la Suisse compte bien moins de 100 000 obstacles à la migration dans ses rivières !

Alejandro Delieutraz

Articles de pêche
Route de Suisse 22
1290 Versoix CH

ARTICLES de PÊCHE
VERSOIX

Tél. 0041 (0)22 7555441 Fax 0041 (0)22 7555442
Natel: +4179 5123247



www.articles-peche.ch

versoix@articles-peche.ch



P'TITES NYMPHOS

Agenda 2015-2016

Cours identification frayères: sa 14 nov. Fribourg

Fermeture Rhône (1-2-3) et Arve: dim. 29 nov.

Ouverture salmonidés Léman: dim. 17 janvier

Ouverture rivières: samedi 5 mars 2016

Ouverture rivières limitrophes: samedi 12 mars

Ouverture de l'Ombre: samedi 15 mai

AD de la FSP: samedi 11 juin (à Genève !)

Global insect killer

Le Dr. Edward Mitchell de l'Université de Neuchâtel a donné un exposé à la Commission de la Pêche sur les effets très inquiétants de cette nouvelle sorte d'insecticides que sont les **néonicotinoïdes**. L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) confirme qu'il s'est vendu 4 tonnes de ce type d'insecticides en Suisse en 2013, mais ce même office précise qu'il n'a pas d'information précise au sujet de quantités de graines enrobées de néonicotinoides importées en Suisse, qui représentent probablement une bien plus grande quantité. Une information très inquiétante au vu de la toxicité de ces produits.

PCB ... vous en reprendrez bien un peu ?

Les autorités suisses et françaises ont décidé fin octobre 2015 que les truites lacustres issues du Léman **mesurant plus de 54 cm** - donc plus âgées et accumulant le PCB dans leurs graisses - ne pourront plus être vendues par les pêcheurs professionnels. Une tuile pour les pros, notamment vaudois, qui capturent très souvent des lacustres plus grandes! A Genève la truite est moins pêchée que les perches, fera et autres brochets qui eux, ne présentent aucun danger à la consommation. Et si on essayait aussi de tracer et d'éliminer les sources de encore existantes de PCB sur la bassin versant ? La CIPEL va entreprendre une vaste campagne d'analyses des sédiments du lac.

BOUTIQUE DU PECHEUR

4, quai du Rhône

CH - 1205 Genève

Tel : +4122 329 16 29 Fax : +4122 321 66 32

Email : info@boutiquedupecheur.ch

Internet : www.boutiquedupecheur.ch

Fishing Shop

... que feriez-vous sans moi ..?



Global trout killer

Les derniers 2,4 km de la basse Dranse de Thonon ont été fermés à la pêche, du pont de la voie ferrée jusqu'à l'embouchure dans le Léman. L'AAPPMA du Chablais-Genevois a pris cette décision le 31 janvier 2015 jugeant que la pression de pêche était devenue trop importante sur ce parcours rendu célèbre ces dernières années par des captures de très grosses truites lacustres. Bien entendu cette décision ne contente pas tout le monde et un certain nombre de pêcheurs plaide pour une réouverture sous certaines conditions. En effet, selon eux ce ne sont pas les « exploits YouTubés » de **Frédéric Zanella** qui menacent la reproduction des truites lacustres mais bien les éclusées quotidiennes du barrage du Jotty qui font fluctuer le débit de 5 à 20 m3 chaque jour que dieu fait sur ce cours d'eau. Une seule question nous taraude: qu'ont fait ces pêcheurs jusqu'à ce jour pour lutter contre les effets négatifs des éclusées des barrages hydro électriques ?



Pollution mortelle dans l'Aire

Après cet été caniculaire, les pêcheurs redoutaient une mortalité piscicole sur l'Allondon ou la Drize ... et c'est finalement l'Aire qui a vu une partie de sa population piscicole succomber à une pollution issue du collecteur des eaux pluviales drainant la Z.I. de Plan-les-Ouates. L'alerte a malheureusement été donnée de la plus mauvaise manière par un habitant qui, voyant des poissons morts, a envoyé un email (!) à la DGNP. Celui-ci n'a été lu que le lendemain par le service concerné qui a tout de suite alerté les pompiers. En cas de pollution ou de mortalité piscicole, **appelez toujours et immédiatement le 118, les pompiers sont toujours en ligne ...**

Et pour finir ... deux bonnes nouvelles !

Dès 2016, il se pourrait que l'on puisse pêcher l'ombre (uniquement à la mouche sèche) dans l'Arve sur les secteurs 6 et 7 jusqu'au 31 décembre. Les autres dispositions règlementaires resteraient valables (taille à 35 cm , 1 poisson par jour / 5 par an). De plus, le **règlement des étangs de pêche** sera modifié afin de mieux s'adapter aux pratiques observées depuis son introduction.

Retenue de Verbois : adieu vidanges, bonjour abaissements !

(MP) Le DETA et la Préfecture de l'Ain ont publié en mai 2015 un communiqué de presse conjoint sur l'abandon des vidanges de la retenue de Verbois. En effet, suite à la chasse catastrophique de juin 2012 et aux nombreuses doléances qui ont suivi, le canton de Genève, la France, les SIG et la CNR, ont abouti au choix d'un scénario de gestion sédimentaire considéré comme moins dommageable pour la faune piscicole et terrestre du Rhône genevois et français.



Vidange en 2012 - aval du Pont de Peney

Le communiqué évoque l'arrêt des vidanges proprement dites qui seront remplacées, dès fin mai 2016, par un **abaissement partiel de la retenue**. L'objectif est toujours le même: évacuer les 360'000 m³ annuels d'alluvions provenant de l'Arve et s'accumulant dans la retenue de Verbois durant 3 à 4 ans. Cette accumulation constituant toujours un danger pour les zones sensibles notamment à la Jonction.

Matières en suspension (MES) « marquées à la culotte »

Avec cette nouvelle procédure, on devrait passer des énormes pics de **40 grammes/litre de MES observés en 2012** à une limite des MES à la station de Seyssel, pendant toute la durée des opérations de 15 g/l maximum pendant 30 mn, 10 g/l moins de 6 h consécutives et de **5 g/l en moyenne pendant toute l'opération**. Ainsi, les opérations seraient par exemple immédiatement stoppées si le taux en MES venait à dépasser les 15gr/l pendant plus de 30 minutes. Le taux de MES sera maîtrisé en jouant sur l'abaissement et la dilution par les apports du Léman. Seront concernés par ces mesures les barrages de Verbois, Chancy-Pougny et Génissiat (ce dernier procédera à l'abaissement deux jours avant les autres). Le premier abaissement est prévu **pour le 20 mai 2016**. Des mesures compensatoires seront mises en place afin de réduire les impacts sur la biodiversité : pêches de sauvetage dans certaines îlônes, aménagements des embouchures, nourrissage des sternes et des castors, etc. De plus, les SIG sont prêts à s'engager financièrement dans le repeuplement en poissons si un projet solide est proposé et confirment qu'une réflexion est en cours sur ce sujet avec les partenaires français.

En séance de CP du Le représentant des SIG a détaillé le scénario retenu pour les abaissements durant la période 2016-2026. Ce scénario qualifié de « mixte », comprend plusieurs mesures de gestion:

- 1) Un accompagnement des crues de l'Arve afin de limiter la sédimentation dans la retenue.
- 2) Quand le comblement de la retenue atteint un certain niveau, des opérations de gestion sédimentaires seront engagées en coordination avec les barrages français, ce qui devrait se produire à priori tous les 3 à 4 ans.
- 3) Entre chaque abaissement, des dragages ponctuels pourront être nécessaires.

Grande nouveauté: l'opération durera plus longtemps (11 jours au lieu de 5) ... il n'est donc pas certain que les poissons, notamment les juvéniles s'en sortent vraiment mieux. Il faudra suivre cela de très près et le cas échéant, apporter des modifications aux abaissements futurs déjà inscrits à l'agenda.



Workshop FIBER

La reproduction de la truite – identification et cartographie des frayères

Samedi 14 novembre, à Fribourg (Suisse)

Le cours se composera d'une partie théorique le matin et d'une séance pratique l'après-midi. Le cours théorique fera le tour des aspects liés à la biologie, à la diversité et à la reproduction de la truite avant d'aborder plus précisément la localisation, l'identification et le relevé cartographique des frayères. Ces nouvelles connaissances seront directement appliquées l'après-midi. Les participants devront cartographier les frayères d'un cours d'eau et, avec un peu de chance, ils pourront observer des couples en pleine action !

Le cours s'adresse en premier lieu aux pêcheurs.
Frais d'inscription: 60.- CHF.

Pour en savoir plus, visitez

www.conseil-suisse-peche.ch



Bientôt des oueds à Genève ?

(CE) Imaginez un petit vallon avec de beaux galets blancs et une flaque d'eau de temps à autre. Ici s'écoulait ce printemps la Drize, l'un des cours d'eau riche en truites du canton. Ailleurs, le même spectacle : les cours d'eau genevois sont à sec ! Vous n'êtes pas dans le cauchemar d'un polytraumatisé du réchauffement climatique, mais bien à Genève, en été 2017, et le réchauffement climatique n'y est pas pour grand chose.



Car l'eau n'a pas disparu, mais elle est captée directement à sa source par les communes françaises et réinjectée ensuite dans le circuit d'eau potable. Un peu plus bas, des pompes retirent l'eau restante pour arroser les précieuses pelouses que les golfeurs genevois aiment tellement arpenter...

Ne nous y trompons pas, ce scénario est parfaitement réaliste,

car déjà à l'heure actuelle, environ 30% des débits d'étiage (et parfois nettement plus!) sont captés directement à la source des petits cours d'eau genevois, auxquels s'ajoutent d'innombrables pompes, comme vient de le préciser une récente étude commanditée par la Communauté de Communes du Genevois.

Sauver les petits cours d'eau genevois d'une mise à sec annuelle ne semble pourtant pas une tâche impossible à surmonter, puisqu'il suffirait que les communes concernées puisent leur eau dans la nappe du Léman, quasi illimitée. Elle nécessiterait cependant une politique transfrontalière de l'eau volontariste, et il faut admettre que dans le domaine des pompes, elle ne l'est pas encore.

Gestion des eaux à l'échelle transfrontalière : le Pays de Gex et le canton de Genève renforcent leur collaboration pour préserver les cours d'eau

(MP) Le 6 mars 2015, les ONG environnementales et les pêcheurs ont publié un communiqué de presse commun qui est resté dans les tiroirs des rédactions locales ... mais heureusement pas dans celui du magistrat en charge du département de l'environnement (DETA) M. Luc Barthassat.

Dans ce communiqué, le WWF, Pro Natura, l'AGSP et les Pêcheurs Gessiens affirmaient qu'ils n'accepteraient pas un retour à la situation antérieure pour cause d'augmentation des frais de traitement des eaux usées du Pays de Gex sur Suisse et rejetaient la solution alternative de la Communauté de Communes du Pays de Gex (CCPG) qui prévoyait la construction d'une nouvelle STEP au bord de l'Allondon, qui traiterait à nouveau ces eaux sur France. Elles demandaient une solution qui protège durablement cette rivière de tous rejets futurs issus du traitement des eaux usées du Pays de Gex.

Les ONG ont été entendues : dans leur communiqué de presse conjoint du 25 juin 2015, la CCPG et le DETA du canton de Genève nous signalent que « *les autorités du canton de Genève et du Pays de Gex se sont mises d'accord sur les modalités de collaboration en vue de poursuivre et d'intensifier, dans la durée, leur gestion commune de l'eau. Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Gex (CCPG) a validé les conditions de sa coopération avec le Canton de Genève pour le traitement des eaux usées. Cette décision consolide les réalisations menées jusqu'ici en faveur de la gestion partagée de la ressource en eau et de la préservation des milieux naturels. Elle concrétise la volonté affirmée de mener une politique transfrontalière forte* ».



L'Allondon, une rivière à préserver des rejets de STEP

Commentaire de l'AGSP : Il convient ici de remercier chaleureusement le Conseiller d'Etat Luc Barthassat pour la réponse rapide et efficace qu'il a su apporter, en collaboration avec les partenaires concernés, à cette préoccupation majeure des associations de protection de l'environnement et des pêcheurs.

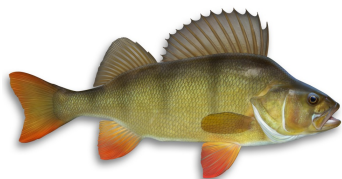
Pêche dans le Léman: 2014 nouvelle année faste!

Source : Commission internationale pour la pêche dans le Léman (16 octobre 2015)

La Commission internationale de la pêche dans le Léman a communiqué son bilan dont les résultats sont très réjouissants : avec plus de 1'300 tonnes de poissons capturés, l'année 2014 fait partie des trois meilleurs tonnages enregistrés depuis l'année record 1975.

Les chiffres sont clairs : avec 1'332 tonnes de poissons pêchés dans le Léman, toutes espèces confondues, l'année 2014 constitue la 3ème année la plus productive depuis quarante ans ! 9'577 pêcheurs de loisirs (+839 permis annuels par rapport à 2013) et 146 pêcheurs professionnels se sont partagé la surface du Léman l'an passé. La pêche professionnelle représente l'essentiel des captures (94%) avec 1'250 tonnes de poissons pêchés.

La perche et la féra vedettes du Léman



Deux espèces fournissent la majeure partie des captures dans le Léman : le corégone (féra) et la perche, représentant à eux deux plus de 90% des captures totales. Les effectifs de féra (976 tonnes) constituent le plus gros tonnage enregistré pour cette espèce

dans l'histoire de la pêche au Léman. Pour assurer une exploitation durable de cette ressource, de nouvelles mesures réglementaires sont mises en œuvre conjointement par les deux Etats. Les captures d'écrevisses américaines, quant à elles, atteignent plus de 8 tonnes en 2014, ce qui atteste que les pêcheurs professionnels actifs sur le Léman ont su exploiter cette espèce invasive dont les effectifs doivent être limités.

L'assainissement des eaux salubre pour la pêche

Un excellent résultat a été relevé au cours de l'année 2014 : l'augmentation des effectifs de truites et d'ombles-chevaliers qui se reflète dans les captures enregistrées (respectivement +24% et +36% par rapport à 2013), soit les meilleurs tonnages enregistrés au cours de la dernière décennie. La Commission se réjouit de cette évolution et encourage les efforts consentis d'une part en faveur de la qualité des eaux du lac et, d'autre part, pour le reempoisonnement spécifique de l'omble-chevalier.

La Commission a par ailleurs adopté le prochain règlement quinquennal (2016-2020) sur la pêche dans le Léman. Parmi les changements marquants, citons la prise de mesures visant à protéger l'omble-chevalier ou encore la baisse des contingents de repeuplement de la truite, motivée par une amélioration de la reproduction naturelle.

DERNIERES INFOS : quelques jours plus tard, la menace des PCB a terni le tableau ci-dessus puisque les analyses de la CIPEL effectuées en 2014 sur les truites du Léman, ont mis en évidence des teneurs dépassant la norme réglementaire en vigueur dans certains spécimens de grande taille. Pour la santé des consommateurs, les autorités sanitaires suisses et françaises ont décidé d'interdire la commercialisation des **truites lacustres supérieures à 54 cm**, à compter du 1er novembre 2015.





NOUVELLES DE LA FEDERATION SUISSE DE PECHE

Journal Suisse de la Pêche: septembre 2015 (extraits)

Seule la protection des animaux a manqué la 3e édition du Championnat des jeunes pêcheurs les 13 et 14 juin 2015 à Niedergesteln (VS)

Le Championnat des jeunes pêcheurs s'est déroulé en Haut-Valais simultanément à l'Assemblée des délégués de la FSP qui s'est tenue à Naters. Lors de la compétition, les 27 équipes ont démontré leurs connaissances sur les poissons et la pêche – avec grande compétence et respect.



Visages rayonnants à la remise des prix



Equipes gagnantes des catégories A et B

Tout a fonctionné pour le mieux lors de ce Championnat des jeunes pêcheurs. Il n'y a eu qu'un seul « grand » manque à la manifestation : les organisateurs ont oublié d'inviter une illustre délégation de la Protection suisse des animaux. Ce que les protecteurs des animaux avaient critiqué ce printemps depuis leurs bureaux, ils auraient pu l'expérimenter tout à fait différemment sur place à Niedergesteln, en pleine nature : des enfants et des jeunes ont participé par équipes de trois à différents postes où ils ont été testés sur leurs connaissances sur la pêche. Au total, 27 équipes ont pris part au concours, ce qui représente une légère augmentation par rapport à l'édition précédente. « 27 équipes c'est OK, mais j'aurais espéré un soutien encore plus important de la part des sociétés et fédérations cantonales », nous a confié Philipp Sicher, responsable de la compétition. Cela n'a pas empêché les enfants et les jeunes ainsi que leurs moniteurs répondants de s'engager à fond. Ceux qui ont participé ne l'ont pas regretté. La FSP décidera dans les prochains mois si et quand le Championnat des jeunes pêcheurs sera reconduit à l'avenir.

Tous les classements sur : www.jungfischermeisterschaft.ch



Théorie : connaissance du matériel



Pratique : les joies de la pêche !

Enquête représentative auprès de la population sur le thème de la pêche

La population suisse soutient la pêche et souhaite des habitats naturels : c'est ce qui résulte d'une enquête représentative menée par l'institut de sondage DemoSCOPE, financée par un sponsor de la fédération.

La Fédération Suisse de Pêche se réjouit que sa position en faveur de la protection des habitats soit clairement partagée par la population. L'institut d'études de marché DemoSCOPE a mené une enquête téléphonique représentative auprès de 1012 personnes en Suisse alémanique et en Romandie. Ci-dessous les résultats aux quatre questions les plus importantes :

- 80 % de la population est d'avis que la pêche est en accord avec les normes sur la protection des animaux.
- 86 % de la population affirme que les pêcheurs s'engagent pour la protection des poissons et des milieux.
- 85 % est favorable aux revitalisations et renaturations des cours d'eau.
- 84 % est d'avis que pour protéger les eaux il faut interdire les apports de pesticides et de lisier sur de larges bandes de terre le long des cours d'eau.

A vos agendas !

La 3e édition de la Journée Suisse de la Pêche aura lieu le samedi 26 août 2017 !



Sauriez vous les reconnaître ?



Ces trois poissons ont été capturés (puis relâchés) lors d'une pêche électrique d'inventaire de l'échelle à poissons de la centrale hydroélectrique du barrage de Verbois au printemps 2015.

Mis à part le fait qu'il s'agit de 3 différents cyprinidés; sauriez-vous reconnaître de quelles espèces il s'agit ??

Allez, on vous aide un peu: il y a un **gardon**, un **chevaine** et une **vandoise** mais qui est qui ?

Réponse dans le prochain numéro de l'Info-pêche

Votre partenaire de proximité



Génie Civil - Environnement
Travaux spéciaux
Gravière - recyclage matériaux

15, route de Peney-Dessus - 1242 Peney (satigny)/GE - T 022 753 98 00 - F 022 753 98 98 - www.scrasa.ch

Vous n'êtes pas encore des nôtres ?

Qu'attendez-vous pour adhérer à l'AGSP ?

Que soit fondée la Fédération des Sociétés de Pêche Genevoises FSPG ?? Alors à très bientôt !!

Sociétés membres : Amicale TOS-Lémanique Les Bouvières Les 1+

DEMANDE D'ADHESION

(No 73 - Novembre 2015)

Nom/ Prénom : _____ Date de naissance : _____

Adresse : _____ Lieu/No Postal : _____

No de tél. : _____ Email : _____

Je soussigné désire devenir membre de l'AGSP ou de l'une de ses sociétés:

- Je désire adhérer à la société : _____ (écrire le nom de la société)
(Votre demande sera transmise au président de la société)
- Je désire adhérer à l'AGSP en tant que membre sympathisant (contribution : 30.- par année)
- Je suis porteur du permis de pêche genevois: lac* rivière *
- Je suis nouveau pêcheur et je désire suivre un cours d'attestation de compétences (Brevet suisse du pêcheur sportif)

Cochez la(les) case(s) souhaitée(s)

* entourez ce qui convient

Lieu et date : _____ Signature : _____

AGSP	PREVEDELLO Maxime	9, Bernex-en-Combes	1233 BERNEX
AMICALE TOS-Lémanique	MAZZOLA Maurice	239, rue de Bernex	1232 CONFIGNON
LES BOUVIERES	HAYOZ Christophe	4b, ch. de l'Aulne	1212 GRAND-LANCY
LES 1+	CASANOVA Thibault	24, ch. des Crêtets	1242 SATIGNY

Site de l'AGSP : www.agsp.ch

Site Ecoles de pêche Genève : www.vulgata.ch

Site de la Fédération Suisse de Pêche : www.sfv-fsp.ch/?L=1